

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article245>



Les programmes de l'école élémentaire à la rentrée 2016

- Autres ressources - Programmes -



Date de mise en ligne : jeudi 10 décembre 2015

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Le Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 est consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège. Ces nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée 2016.

Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les nouveaux programmes d'enseignement de l'école et du collège assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun, articulé autour de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde

Des nouveaux programmes organisés de façon plus cohérente et plus progressive

Conçus par cycle, les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire reposent sur une conception nouvelle. Ils s'inscrivent dans un projet global plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition.

Chaque programme de cycle est organisé en trois parties complémentaires :

- le volet 1 présente les principaux enjeux et objectifs de formation du cycle, dans la perspective globale de la scolarité obligatoire et de l'acquisition progressive de la culture commune définie par le socle commun ;
- le volet 2 rassemble les contributions des champs disciplinaires ou disciplines à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun ;
- le volet 3 précise, par champ disciplinaire ou discipline, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les compétences et les connaissances à acquérir et mobiliser, des pistes de méthodes, de démarches et d'outils auxquels les enseignants peuvent recourir, des repères de progressivité pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle.

[Le sommaire complet du Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015](#)